

CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR EDOUARD TRUBERT

PROCÉDURE D'ADMISSION



Contact

Cynthia Streiff, Directrice du CAJ
cynthia.streiff@croix-rouge.fr ; 27 82 48

Le Centre d'Accueil de Jour (CAJ) Edouard Trubert a ouvert ses portes le 21 Février 2008. Il est le fruit d'une collaboration entre la Délégation Territoriale de la Croix-Rouge française en Nouvelle-Calédonie et l'association France Alzheimer de Nouvelle-Calédonie.

Le CAJ accueille les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Ces personnes présentent un **stade précoce de la maladie** : les capacités cognitives et motrices sont relativement préservées. La personne âgée présente encore des capacités dites « restantes ». Le projet d'établissement du CAJ est centré autour de la **prévention de la perte des capacités cognitives et motrices**.

L'accueil est **modulable selon les besoins de la personne concernée et de sa famille**. Le centre est un lieu de vie permettant de maintenir et/ou de restaurer le lien social. Il propose un panel d'activités variées et adaptées pour entretenir et maintenir les capacités restantes. Le centre permet également au proche aidant d'être soulagé de son rôle d'aidant.

Outre la directrice, l'équipe du CAJ est composée d'Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) et d'Aide Médico-Psychologique. Si du personnel extérieur à la structure peut intervenir ponctuellement, **elle ne comprend pas de personnel médical**. C'est pourquoi les personnes à un stade trop avancé de la maladie ne pourront être accueillies.

La vie du CAJ étant organisée autour d'activités régulières collectives, il est également nécessaire que les personnes accueillies puissent **participer, sans remettre en cause le fonctionnement du groupe**.

C'est pour veiller à ces points et s'assurer que le CAJ est une solution adaptée pour la personne concernée que la **procédure d'admission** présentée ci-après a été mise en place.



1

PRISE DE CONTACT

- Par téléphone ou en présentiel
- Premières informations
- Envoi du dossier de préadmission (version numérique par mail ou version papier remise en main propre)



2

DOSSIER DE PRE-ADMISSION

- Dossier administratif à remplir par vos soins
- Dossier médical à faire remplir par le médecin traitant
- Une fois les dossiers complets, prendre rendez-vous



3

RDV DE PRE-ADMISSION

- En présentiel, en présence de la personne concernée
- 1^{er} temps d'échange avec l'aidant principale et la personne concernée
- 2^{ème} temps avec la personne concernée seule
- Organisation de la période d'essai



4

PERIODE D'ESSAI

- 2 jours ou 4 demi-journées
- Gratuite (hors repas et transport) et sans engagement
- Découverte du fonctionnement du CAJ pour la personne concernée
- Observations de la part de l'équipe du CAJ
- Avis quant à l'admission



5

RENDEZ-VOUS FINAL

- Présentation de l'avis favorable ou défavorable quant à l'admission
- Le cas échéant, organisation des modalités pratiques de l'accueil

La première étape est une **prise de contact** de la part de l'aidant. Elle peut se faire par téléphone ou en présentiel au CAJ. Elle vise à donner des précisions sur le fonctionnement de la structure et à recueillir les premières informations sur la personne concernée par une éventuelle admission.

A l'issue de cet entretien, si l'intérêt pour une admission au CAJ demeure, un dossier de pré-inscription est fourni à l'aidant (envoi d'une version numérique par mail, ou version papier remise en main propre).

Le **dossier de pré-inscription** se décompose en deux volets :

- Un volet administratif, à remplir directement par l'aidant : il permet de fournir des informations de base sur la personne concernée et son environnement (aidants, professionnels médicaux, etc). Il inclut un certain nombre de pièces justificatives.
- Un volet médical, à faire remplir par le médecin traitant de la personne concernée, afin de recueillir une évaluation du niveau d'autonomie de la personne et d'identifier des risques spécifiques éventuels.

Une fois ces dossiers complets, l'aidant contacte le CAJ afin de fixer un rendez-vous de pré-inscription.

Ce **rendez-vous de pré-inscription** réunit la personne concernée, son aidant principal, la Directrice du CAJ et un autre membre de l'équipe du CAJ. 2 temps d'échange ont lieu :

- Un premier temps en présence de l'aidant, permettant notamment d'évoquer l'histoire de la vie de l'utilisateur, ses habitudes, ses capacités et ses besoins.
- Un second temps avec la personne concernée seule, afin de discuter avec elle de son accueil éventuel au sein du centre.

A l'issue de ce rendez-vous, des dates sont fixées pour la période d'essai.

La **période d'essai** s'organise sur 2 journées ou 4 demi-journées. Elle est gratuite (seul le repas et le transport sont à la charge de l'aidant) et sans engagement. Cette période d'essai permet à la personne concernée et à son proche de tester l'accueil au sein du CAJ. Elle permet également à l'équipe du CAJ d'observer les capacités restantes et les besoins perturbés de la personne et de déterminer si elle peut être accueillie dans de bonnes conditions au sein du CAJ.

Un **rendez-vous final** est ensuite fixé. Il permet de faire le bilan de la période d'essai et de présenter l'avis favorable ou défavorable. Si un accueil au sein du CAJ est validé par toutes les parties, les modalités pratiques sont discutées (jours de présence, transport, etc). En fonction des disponibilités au sein du CAJ, la personne est immédiatement admise ou placée sur liste d'attente (l'aidant est alors contacté dès qu'une place est disponible).